

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune d'OUDON et projet de Périmètre Délimité des Abords de la Tour d'OUDON

Par arrêté n° 2025\_A277 du 2 octobre 2025, le maire de la commune d'Oudon a prescrit la mise à enquête publique du projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) qui vise à faire évoluer :

- Ouverture à l'urbanisation (passage en zone 1 AU) des secteurs d'OAP H (Poulichon Nord) et d'OAP B (Côte Saint Aubin Est)
- Réduction de la zone 1 AUI et modification de l'OAP I, rue de Belle Vue
- Création de l'OAP P : secteur dédié à une mise en vieillissement naturel d'un boisement
- Délimitation d'un périmètre de préservation du patrimoine historique
- Identification de murs en pierre à protéger
- Ajustements du règlement écrit : correction de la formule de calcul relative au taux d'imperméabilisation ; clarification de la règle de hauteur en secteur Ub ; ajustement du règlement de la zone agricole pour permettre la construction de bâtiments à usage viticole en zone A ; ajustement des prescriptions vis-à-vis du réseau départemental ; ajustement de la règle de constructibilité limitée en zones A et N pour les pergolas d'emprise inférieure ou égale à 20 m².

Conjointement, il sera procédé à une enquête publique concernant le projet de Périmètre Délimité des Abords de la Tour d'Oudon en remplacement du rayon de 500 mètres.

A cet effet, Monsieur Patrice MERLET, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête publique par le Président du tribunal administratif, par décision n°E25000196/44

L'enquête se déroulera en mairie d'Oudon du mardi 4 novembre 2025 à 9h au mardi 3 décembre 2025 à 17h, pour une durée de 30 jours consécutifs.

Les pièces du dossier, dont l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et celui des personnes publiques associées, seront à la disposition du public :

- en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi 14h à 17h - mardi 9h à 12h et 14h à 17h - mercredi de 9h à 12h et 14h à 17h - jeudi 9h à 12h et 14h à 17h - vendredi 9h à 12h et 14h à 17h - samedi 9h à 12h), au format papier ainsi que sur un poste informatique tenu à la disposition du public ;
- sur le site internet de la commune : <https://www.oudon.fr/enquete-publique-modification-plu> durant toute la durée de l'enquête.

Un registre papier sera à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête pour recevoir les observations et propositions écrites du public, à la mairie, dans le bureau du service urbanisme, aux heures et aux jours d'ouverture habituels.

Le commissaire enquêteur sera présent, au siège de l'enquête en Mairie d'Oudon, dans une salle dédiée, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales du public, lors des 4 permanences suivantes : mardi 4 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, vendredi 14 novembre 2025 de 9h00 à 12h00, lundi 24 novembre 2025 de 14h00 à 17h00, mercredi 3 décembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consigner ses observations et propositions écrites au commissaire enquêteur :

- par courrier (dépôt ou voie postale) à l'attention de M. Patrice MERLET - commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie d'Oudon – 150, rue d'Anjou – 44521 OUDON
- par courriel, à l'adresse de messagerie suivante : [enquete.publique@oudon.fr](mailto:enquete.publique@oudon.fr)

Toutes les observations et propositions (transmises par courrier électronique ou postal) seront intégrées au registre papier afin qu'elles puissent être portées à la connaissance du public.

Pour être recevables, les observations et propositions du public devront être reçues durant la période de l'enquête, soit du mardi 4 novembre 2025 à 9h au mardi 3 décembre 2025 à 17h

Le rapport ainsi que les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront consultables à la mairie d'Oudon et sur le site internet de la mairie à l'adresse : <https://www.oudon.fr/enquete-publique-modification-plu> dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.



Le Maire,  
Alain BOURGOIN